



Service public fédéral
Sécurité sociale

Expéditeur
Centre Administratif Botanique - Finance Tower
Boulevard du Jardin Botanique 50 bte 125, 1000 Bruxelles

Conseil supérieur des volontaires

Votre apostille : 7 novembre 2012
Vos références :
Nos références :
Date : Janvier 2013
Annexe(s) :

Objet : Conseil Supérieur des Volontaires (CSV) – extension de la compétence de l'Administration de l'expertise médicale (Medex) dans le cadre du volontariat pour les agents de l'Etat absents pour cause de maladie ou d'accident

Madame Laurette ONKELINX

Vice-Première Ministre et Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue Ducale 59-61

1000 Bruxelles

Madame la Ministre,

Nous avons bien reçu votre demande d'avis concernant l'extension de la compétence de l'Administration de l'expertise médicale (Medex) dans le cadre du volontariat pour les agents de l'Etat absents pour cause de maladie ou d'accident.

Les textes soumis permettent à cette catégorie de personnes du secteur public d'effectuer du volontariat pendant la période d'incapacité de travail.

Le Conseil Supérieur des Volontaires (CSV) est dès lors très satisfait de cette proposition favorable au volontariat, et a, lors de sa réunion du 18 décembre 2012, rendu un avis positif sur l'arrêté royal proposé (étendant la compétence de l'Administration de l'expertise médicale dans le cadre du droit des volontaires pour les agents de l'Etat absents pour cause de maladie ou d'accident) et sur le projet de loi (étendant aux agents de l'État malades la faculté de travailler comme volontaires).

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de notre très haute considération.

Le Secrétaire,

La Présidente,

Christian Dekeyser

Eva Hambach